

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

RÈGLEMENT NUMÉRO: 2017-08-531

« Amendement du règlement numéro 2016-06-518, par l'ajout de droit de stationner les samedis et dimanches entre 00h01, le samedi au dimanche, 23h59, du côté Nord-Est sur la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier »

ATTENDU que le conseil juge nécessaire d'amender ce règlement afin d'y autoriser le droit de stationner sur la rue Panneton, les samedis et les dimanches ;

ATTENDU que les résidents de la rue Panneton ont à l'occasion des visiteurs les samedis et dimanches, et qu'ils n'ont pas l'espace de stationnement nécessaire à proximité de leur résidence ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 7 août dernier;

À CES CAUSES, il est proposé par

Appuyé par

Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2017-08-531 modifie le règlement numéro 2016-06-518 par l'ajout de droit de stationner les samedis et dimanches entre 00h01, le samedi au dimanche, 23h59, du côté Nord-Est sur la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier.

QUE le règlement numéro 2017-08-531, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

Article 1

Le préambule au présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2017-08-531 modifie le règlement numéro 2016-06-518, par l'ajout de droit de stationner les samedis et dimanches entre 00h01, le samedi au dimanche, 23h59, du côté Nord-Est sur la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier

Article 3

Une signalisation appropriée sera installée à cet effet par les employés de la municipalité.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017.

M. Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa, directeur général

Copie certifiée conforme extrait d'une
séance du Conseil de la Municipalité de St-Narcisse
tenue le 5 septembre 2017

Donné à St-Narcisse ce 5 septembre 2017.

Stéphane Bourassa, directeur général

**ROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

RÈGLEMENT NUMÉRO: 2017-08-531

« Amendement du règlement numéro 2016-06-518, par l'ajout de droit de stationner les samedis et dimanches entre 00h01, le samedi au dimanche, 23h59, du côté Nord-Est sur la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier »

PROCÉDURES

DATES

Avis de motion

7 août 2017

Adoption du règlement

5 septembre 2017

Avis public

7 septembre 2017

Entrée en vigueur

7 septembre 2017

Municipalité de St-Narcisse
353, rue Notre-Dame
St-Narcisse, Comté de Champlain
G0X 2Y0

Stéphane Bourassa, directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

AVIS DE MOTION

Monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1 donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2016-06-518, visant à permettre le droit de stationner du côté Nord-Est de la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier, le samedi et le dimanche seulement. Avis de motion.

DONNÉ CE SEPTIÈME JOUR D'AOÛT 2017.

Stéphane Bourassa, directeur général

Copie certifiée conforme
Donnée à St-Narcisse ce 8 août 2017.

Stéphane Bourassa, directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Stéphane Bourassa, directeur général de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse, que :

Le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse, à une séance extraordinaire tenue le 5 septembre 2017 à 19h30, a adopté un règlement modifiant le règlement numéro 2017-08-531, modifiant le règlement numéro 2016-06-518, visant à permettre le droit de stationner du côté Nord-Est de la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier, le samedi et le dimanche seulement

Le présent règlement, portant le numéro 2017-08-531, entrera en vigueur conformément à la loi, et peut être pris en communication au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Donné à Saint-Narcisse, ce septième jour de septembre 2017.

Stéphane Bourassa, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane Bourassa, directeur général de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public entre 12h00 et 12h15 le 7 septembre 2017, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir:

- 1.- Salle Municipale
- 2.- Église St-Narcisse
- 3.- Bureau Municipal

En foi de quoi je donne ce certificat ce septième jour de septembre 2017.

Stéphane Bourassa, directeur général